



Masseurs Kinésithérapeutes
Grand Est

Bulletin d'information de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes du GRAND-EST

Chère consœur, cher confrère,

L'année 2020, secouée par la crise sanitaire, ne nous a pas permis de travailler comme à notre habitude. Grande difficulté à pouvoir se retrouver physiquement ensemble nous obligeant au télétravail, une ARS obligée de mettre 90% de ses effectifs sur le COVID et donc de laisser entre parenthèses les autres dossiers en cours.

La crise sanitaire a été terrible pour notre pays et les masseurs kinésithérapeutes ont été particulièrement touchés sur le plan économique. Mais même si tout n'a pas été parfait, nous avons fait de notre mieux pour soutenir notre profession.



C'est ainsi que nous avons activement participé avec l'ensemble des grandes URPS à la mise en place de **DISTRIMASQUES**, dispositif unique propre au Grand-Est qui a permis de distribuer bien plus de masques que ne l'autorisait la distribution nationale.

Certains de nos départements ont également réussi à obtenir des **dotations supplémentaires** par l'ARS, dont des gels hydroalcooliques.

Nous avons également **acheté** avec nos deniers et distribué pour plus de 120.000 euros de protections supplémentaires.

Tout ceci sans parler de nos messages quasi hebdomadaires vous donnant directives et conseils dans la gestion de vos cabinets et notre action auprès de l'ARS et des EHPADs afin de vous permettre de retrouver le plus rapidement possible vos patients en institutions.

Cette crise sanitaire, aussi dure soit-elle, ne nous a pas empêché de continuer notre travail et de gérer nos dossiers :

- **Kinégarde** a été reconduit pour la saison 2020-2021.
- **ROR** : La convention quadripartite du Répertoire Opérationnel des Ressources - ROR a été signée et une nouvelle incitation à vous y inscrire plus facilement sera mise en place.
- Le **zonage** tant décrié car totalement inadapté à la réalité du terrain sera revu d'ici la fin de l'année et nous vous demandons de nous faire remonter vos problèmes locaux.
- Notre expérimentation **projet KinéDom** avance bien malgré la pandémie qui nous a empêché d'organiser

des réunions sur vos départements. **L'Article 51** est en cours de rédaction avec l'ARS pour signature.

Il nous manque par contre encore des MK volontaires pour s'engager dans cette expérimentation. Cet engagement leurs permettra dans un premier temps de recevoir 500 euros mais surtout, dès la signature de l'Art. 51, d'être les seuls à pouvoir appliquer les nouvelles cotations prévues.

Nous poursuivons bien entendu notre engagement dans tous les **autres dossiers** dont les campagnes « **réussir son installation en libéral** », la **collaboration** inter-URPS, les **rencontres nationales des URPS-MK**, la **collaboration avec les IFMK** de la Région et l'aide aux mémoires des étudiants, l'étude de faisabilité et d'acceptation possible du **dossier aide kiné** et délégations de tâches voulu par la Région, la **prise en charge égalitaire** en HAD, la **e-santé** et la **téléconsultation** post-Covid...

Cette année a été difficile et le restera encore mais elle aura permis de resserrer les liens, d'imaginer d'autres collaborations, de travailler mieux tous ensemble avec les autres professionnels de santé.

Personnellement je vous avoue que je suis inquiet quant à la crise économique qui va toucher notre pays mais nous saurons être à vos côtés pour améliorer au mieux la situation des professionnels de santé que nous sommes.

L'optimisme doit rester de vigueur mais sera différent. Nous devons retrouver le fil de nos projets d'avant le coronavirus avec le même enthousiasme mais différemment en prenant quelques précautions primaires et nous serons tous gagnants.

*Bien confraternellement,
Gérard THOMAS, Président de l'URPS MK GE*

DANS CE BULLETIN :

- Le mot du Président..... P1
- KinéGarde..... P2
- Zonage..... P2
- KinéDom..... P3
- La responsabilité pénale P4

CONFINÉS PAS IMMUNISÉS
CONTINUONS DE RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES

Suivez-nous sur les réseaux :



Notre site :
www.urpsmk.fr

UNE NOUVELLE SAISON, MEME ET SURTOUT, PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Tout d'abord, je tiens à **remercier** les fidèles, mais aussi les nouveaux MK ayant participé aux gardes sur la saison 2019-2020 de KinéGarde Respiratoire Grand Est...

Le début, en novembre 2019, a été plus que tumultueux en raison des recommandations de la HAS qui sont « tombées » comme une bombe pour attaquer notre profession. La Presse et les médias ont relayé nos contestations par les témoignages de MK du terrain à qui je transmets toute ma gratitude pour leur soutien.

Depuis, un recours en Conseil d'Etat a été déposé car la procédure comprend plusieurs vices de forme ; cela prendra du temps mais le dossier est suffisamment solide pour enclencher un autre groupe de travail avec de vrais experts et en conclusion, une nouvelle étude menée en milieu libéral et non pas qu'en milieu hospitalier...

Le nombre de prises en charge de nourrissons a fortement diminué mais nous ne pouvons déterminer si c'est en raison de ces recommandations d'où une baisse de prescriptions par « peur » ... ou s'il n'y a pas eu d'épidémie de bronchiolites comme les statistiques en milieu hospitalier le montrent : baisse du nombre de lits dans les services pour les bronchiolites et baisse du nombre d'admission aux urgences.

D'où l'importance de bien **renseigner sur la fiche de déroulement** de la garde, la provenance de l'enfant : des urgences, de SOS Médecins, des appels des centres 15 ou des médecins pédiatres ou généralistes, ou tout simplement entre confrères, via la fiche de synthèse remise aux parents le vendredi soir !

Nous avons besoin de ces données pour nos propres statistiques présentées chaque année à notre seul

financeur : **l'Agence Régionale de Santé** ! Et prouvant ainsi le nombre d'hospitalisations évitées !

De par son soutien, l'ARS nous renouvelle sa confiance et nous finance les astreintes des gardes ; nous donnant ainsi la possibilité de participer à une organisation coordonnée, efficace pour éviter toute hospitalisation...

Les parents nous confirment aussi leur reconnaissance à chaque fois ; et vous devez vous en rendre compte lors de votre prise en charge...

La pandémie continue malheureusement et nous vivons un deuxième confinement mais, enfin, notre présence est confirmée et reconnue incontournable durant cette période mouvementée.

KinéGarde a toute sa place dans ces soins non programmés et, montrons-nous solidaires et responsables en répondant « présents » sur le terrain !

Toute nouvelle bonne volonté est la bienvenue pour rejoindre les rangs de KinéGarde Respiratoire Grand Est et comme son nom l'indique, le territoire est grand donc tout nouveau MK a toute sa place parmi nous !



Corinne FRICHE,
Présidente de KinéGarde Respiratoire Grand Est,
Claire, secrétaire administrative,
Les référents départementaux,
Le bureau de KinéGarde Respiratoire Grand Est

Le zonage des Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand-Est

Participation active des MK : c'est vous qui connaissez le mieux votre territoire !

Les parties signataires des avenants conventionnels 5 et 6 ont déterminé des conditions d'accès au conventionnement afin de rééquilibrer l'offre de soins en masso-kinésithérapie sur le territoire.

Cette régulation passe par un zonage. Un premier zonage a été effectué dans le Grand Est en 2018. Celui-ci a été très limité et ne correspondait pas à la réalité de territoire.

Pour rappel :

Ce zonage, classé par l'ARS, détermine cinq zones de « sur-dotée à très sous-dotée ».

Pour les zones en pénurie de masseurs-kinésithérapeutes, il permet d'apporter des aides financières :

- à l'installation,
- au maintien d'activité
- à la création d'un cabinet

Il est donc déterminant d'apporter le point de vue de la profession pour le faire correspondre au mieux à la réalité de terrain.

C'est pourquoi nous vous invitons à participer à l'approche territoriale la plus réaliste possible en répondant à un questionnaire anonyme sur notre site internet www.urpsmk.fr rubrique « zonage » ou en flashant le QR Code suivant :



Hubert JUPIN
Secrétaire Général
URPS MK Grand-Est

Votre URPS œuvre en matière de valorisation de la profession et de l'exercice professionnel coordonné des Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand-Est grâce à KinéDom.

Fin 2019, l'ARS Grand-Est a signé le lancement de notre projet **KinéDom**. Il s'agit d'une **expérimentation visant à encourager et inciter les MK à effectuer davantage de soins à domicile**.

Notre but est de créer une communauté de **500 MK** engagés et contributeurs de la réflexion en matière de soins coordonnés à domicile, et d'obtenir la validation d'un projet expérimental qui s'inscrit dans **l'Article 51***.

Si le projet est validé par l'ARS et la Caisse d'Assurance Maladie, cela permettra aux 500 MK membres ayant obtenu l'aide pour 2020, **d'expérimenter le nouveau modèle d'organisation, et donc de financement d'un acte spécifique à domicile revalorisé**, afin de le tester en vie réelle !

A ce jour, nous enregistrons **200 MK** investis dans la communauté KinéDom. *Alors ne tardez plus* : si vous aussi, vous souhaitez contribuer à la **revalorisation** du point de votre acte à domicile, participez à cette phase expérimentale :

Flashez le QR Code pour vous inscrire



NOUVEAU ! Découvrez Kinedom en vidéo :

La subvention versée par l'ARS nous permettra d'indemniser **à hauteur de 500€**, et sous certaines conditions, les MK qui participent à ce projet.

Modalités d'attribution de l'indemnisation dans le cadre du COM 2020, pour les MK qui font partie de la communauté :

réalisent et maintiennent **1000 actes/an**
OU
réalisent une augmentation au-dessus de **200 actes/an**

L'objectif final est d'assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous et sur tout le territoire. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de repenser les modalités d'intervention des MK et c'est pourquoi nous défendons et mettons en place ce projet.



Rejoignez notre projet, engagez-vous !

Favoriser les soins à domicile pour les personnes âgées et/ou fragiles, c'est permettre de :

- Augmenter le recours aux soins indispensables à domicile.
- Réduire le délai entre l'intervention du professionnel et la prescription.
- Réduire les dépenses liées à l'hospitalisation de jour.
- Améliorer la coordination avec les professionnels libéraux ainsi qu'avec les structures médico-sociales.
- Valoriser l'image de la profession.

*** Article 51 de Loi de Financement de la Sécurité Sociale : expérimentation en santé et innovation du parcours de soins.**

Pour plus d'informations sur notre projet, n'hésitez pas à nous contacter et à consulter notre site, rubrique KinéDom !



La possible responsabilité pénale du masseur kinésithérapeute

Le masseur kinésithérapeute et le médecin sont tous les deux membres de la sphère de soins. En cas d'erreur fautive commise par le médecin, le masseur kinésithérapeute, en aval, peut également voir sa responsabilité civile ou pénale engagée.

La responsabilité solidaire.

Lorsqu'un patient est victime d'un accident médical, les tribunaux ne cherchent pas seulement à mettre en cause le médecin qui aurait établi une erreur de diagnostic, commis une erreur dans l'approche de tel ou tel examen. Par une approche qui tend à devenir la norme, les tribunaux cherchent à établir une sorte de chaîne de responsabilité à tous les stades de l'action thérapeutique. Cette chaîne de responsabilité peut ainsi tout à fait se situer au niveau du MK qui aurait honoré la prescription sans en avoir vérifié le bien-fondé ou sa conformité à la sécurité du patient.

Ce qui importe c'est la sécurité du patient, les conditions de mise en place et de maintien de la situation la moins porteuse de dangerosité possible pour lui. Si le magistrat se persuade qu'en égard à son expertise matérialisée par un diplôme de l'Etat de haute plus-value, le MK disposait des moyens de déceler le dysfonctionnement en amont de lui et n'a pas agi en conséquence, sa responsabilité se verra engagée de façon quasi automatique solidairement avec celle du médecin.

Il faut une relation claire et confiante.

La sphère de soins nécessite une grande fluidité dans les relations entre les différents acteurs : soignants/patient mais aussi soignants entre eux.

Cette fluidité implique confiance et respect réciproques. Ceci demande le dialogue et même si cela n'est pas toujours simple, il ne faut hésiter à faire part de son interrogation ou de son hésitation au médecin prescripteur quant à la stratégie qu'il a adoptée.

Il s'agit de la réponse à une contrainte juridique, mais n'est-ce pas également une nécessité morale ?

Comment imaginer accomplir le geste prescrit si celui-ci ne convainc pas ou si la demande de ce celui-ci manque de précision ?

Notre diplôme renforce encore plus cet aspect essentiel ! Notre compétence professionnelle réglementaire s'étend aujourd'hui très largement, y compris dans le cadre de la prescription médicale. C'est en ce sens que le MK établit un bilan comprenant le diagnostic kinésithérapique ainsi que les objectifs de soins. Il est le seul habilité à déterminer les actes et les techniques les mieux appropriées et engage donc son entière responsabilité.

De plus, ce bilan adressé au médecin prescripteur montre bien que l'équipe de soins travaille en pleine osmose.

Gérard THOMAS, Président de l'URPS MK GE

Les étudiants du Grand-Est vous sollicitent



Retrouvez les derniers questionnaires en ligne
<https://www.urpsmk.fr/questionnaires-etudiants.html>

Petites annonces et offres d'emplois à déposer et à consulter sur le site de l'URPS

MK GE:

<https://www.urpsmk.fr/petites-annonces.html>



L'URPS MK vous informe !

Vous souhaitez recevoir nos Newsletters ? Contactez-nous par mail ou par téléphone.

**URPS MK Grand-Est, KinéGarde et KinéDom :
153 rue André Bisiaux 54320 Maxéville - 09 72 62 68 87**

secretariat@urpsmk.fr - recueil@urpsmk.fr

Suivre notre actualité : www.urpsmk.fr